



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 1017736382/1



F 147666

Rési code :

○ Antwerpen-Limburg
○ Brabant

tél : 03 221 86 11
tél : 02 674 57 11

○ Oost & West -Vlaanderen
○ Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611

16

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : Jean-Jacques Thierys, Mariette
Adresse : Rue de la Liberté - 35
CP + Commune : 7500 Rumilly
N° carte d'identité :
N° TVA : BE 067014127

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)
Art 270 : mise en usage modification extension
 mobile temporaire
Art 271 : périodique contrôle
Art 276 : renforcement Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
Art 86 Art 87 Art 88
Art 271bis Art 278
Unité d'habitation
Unité de travail domestique
Parties communes
Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :
EAN : EAN non communiqué Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : 31374379 Index jour : 34774 nuit :
Protection branchement (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100
Conçue pour U_N : 230 V 3x230 V 3N400 V
Courant nominal maximum (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100
Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 16 mm² - Type : XVJ
Dispositif diff. gén. : 63 A / 300 mA Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 13
Description installation :
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :
 Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : 6,57 Ω Isolement général : 14,3 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)
Infractions Nouvelle installation : Néant
Infractions Installation existante : Néant
Remarques : 2e visite sur la vente (Ri pas sur jba) Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :
 La nouvelle installation est conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme au RGIE.
L'installation électrique doit être recontrôlée avant 17/09/2016 (*)
 par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur : DANEAU Agent n° : 1973 Date : 17/09/2016
Annexe(s) : Schéma(s) de position : 2 Schéma(s) unifilaire(s) : 2

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.